

## **Procès-verbal du conseil communal du 29 juin 2015, 19h00**

M. Olivier Bonvin, président du conseil communal de Servion, ouvre la séance à 19h05. L'appel nominatif atteint le quorum avec 40 membres présents sur les 48 assermentés. Huit personnes sont excusées.

### **1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 16 mars 2015**

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Communications du bureau du conseil**

Le président rappelle à l'assemblée que tout rapporteur d'une commission doit remettre son rapport en deux exemplaires : l'un au bureau du conseil communal, l'autre à la municipalité. Les rapports doivent parvenir à destination au milieu de la semaine précédant la séance du conseil.

Etant donné la complexité des votations du 18 octobre prochain, le président cherche 3 ou 4 volontaires en renfort aux scrutateurs habituels. Toute personne intéressée est priée de s'adresser à la secrétaire.

Les membres du conseil ont reçu une lettre de M. François Gilliéron du CSSJ, le groupe de réflexion du Centre scolaire et sportif du Jorat. Cette communication fera l'objet d'un commentaire de la part de M. Yves Boand, municipal.

Une brochure concernant le centre médical du Jorat est à disposition des conseillers.

Concernant le déroulement de la soirée, M. O. Bonvin informe le conseil qu'après la première partie de la séance, il y aura une partie officielle en l'honneur de M. Gilbert Cuttelod dont c'est la dernière séance en tant que syndic. Puis, pendant l'apéritif qui se déroulera dehors, la salle sera préparée pour le repas qui suivra.

### **3. Assermentations d'un municipal et d'un nouveau conseiller communal**

Le président lit le serment aux nouveaux venus. Suite à la démission de M. G. Cuttelod, syndic, M. Christophe Chaillet rentre à la municipalité mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015. M. Jean-Claude Chapuisat, conseiller démissionnaire, est remplacé par M. Jean-Philippe Rieille. Les deux prêtent serment et sont accueillis par des applaudissements.

### **4. Préavis n° 04/2015 – Comptes et rapport de gestion 2014**

M. O. Bonvin passe la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. Daniele Sculati. Ce dernier relève que le travail de la commission, tenue de passer en revue les comptes 2014, a été facilité par les commentaires dans le rapport de gestion 2014 ainsi que l'analyse financière effectuée par la fiduciaire Pierre Busset.

Concernant le point 1.3, *Conseil communal*, de la deuxième partie du préavis n° 4/2015, il souligne que les préavis de l'an 2014 n'ont pas été acceptés à l'unanimité, mais par une forte majorité.

Sur le plan financier, malgré la diminution de 2 points des impôts suite à l'introduction de la taxe sur les déchets, le résultat annuel présente une augmentation de la masse fiscale qui générera un complément de péréquation pour 2014. Se réjouissant des résultats 2014, la commission ne prévoit pas un futur aussi positif, notamment à cause de la réforme, en 2016, de l'imposition des entreprises (RIE3) qui verra une diminution du taux d'imposition sur les bénéfices.

Concernant le rapport de gestion, M. François Guignet lit un extrait de la page 3 : « *Les membres de la Municipalité ont régulièrement représenté la Commune dans le cadre de diverses ... manifestations tenues dans le district de Lavaux-Oron ... Cette démarche est l'expression de notre volonté de participer activement dans les affaires régionales. C'est aussi une obligation face à la mise en place de structures régionales et de collaborations intercommunales de plus en plus nombreuses* ». Pourtant, constate M. F. Guignet, cette démarche n'a pas été appliquée lors de la soirée officielle des 50 ans du Théâtre de Barnabé le 21 mai 2015. La cérémonie a attiré plusieurs personnalités politiques : une conseillère d'Etat, deux syndics, la cheffe de la culture de la ville de Lausanne et un préfet. Ce dernier a posé la question à savoir pourquoi aucun représentant de la municipalité de Servion n'était présent. M. F. Guignet rappelle l'importance de la famille Pasche dans la vie de la commune. C'est aussi elle, dit-il, qui a vendu la première parcelle de terrain pour bâtir le zoo qui, comme le théâtre, a largement contribué à accroître la réputation de Servion.

M. G. Cuttelod répond qu'aucun représentant n'étant libre ce soir, c'est un malheureux concours de circonstances dans un programme passablement rempli. L'invitation n'est arrivée que tardivement, moins de 10 jours avant l'événement, et la municipalité *in corpore* avait déjà réservé préalablement une autre date, le 6 juin, pour fêter dignement l'événement avec Jean-Claude Pasche.

Passant au vote, le préavis, le rapport de gestion, ainsi que les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité.

## **5. Préavis n° 5/2015 – Participation aux charges d'exploitation du nouveau centre sportif de Malley et participation au capital-actions du Centre intercommunal glace de Malley SA**

M. Eric Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, réitère quelques éléments financiers du préavis, très fournis en chiffres, puis précise que c'est dû à son appartenance à Lausanne Région que la commune dispose du réseau de transports publics tel qu'il est actuellement. Depuis la mise en service du réseau actuel, Servion participe, à titre volontaire, aux frais de fonctionnement du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). La commission estime que les coûts, estimés à CHF 13,08 par habitant en 2022, seront supportables.

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Daniel Weisser, dresse un document très détaillé concernant les buts du préavis, à savoir la participation aux charges d'exploitation du nouveau centre sportif de Malley et l'autorisation pour la Municipalité de signer la convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit

d'exploitation du Centre sportif de Malley. Il résume les raisons amenant à la transformation du CIGM qui sont aussi bien d'ordre pratique (aménagement en vue des futurs jeux olympiques d'hiver de la jeunesse, ajout d'une piscine aux normes olympiques et confort des spectateurs), qu'énergétique (coûts et économies). La commission estime qu'un tel projet d'envergure régionale et cantonale permettra aux générations futures de pouvoir disposer, pendant plusieurs années, d'infrastructures de qualité et recommande l'acceptation du préavis.

En réponse à la question de Mme Monique Van Hoof qui demande combien d'écoliers de notre commune profitent des activités offertes par les clubs sportifs dans la structure actuelle, le syndic lui répond qu'il ne dispose pas de liste nominative mais qu'une étude a montré que *pro rata*, la contribution de la commune est basse. Beaucoup d'écoliers profitent d'une panoplie de sports : escrime, natation, hockey sur glace... proportion en constante progression. Quant à la remarque de Mme M. Van Hoof concernant le peu de transports publics disponible après 20 heures, le syndic lui répond que cette situation dure depuis 20 ans. Il y a 2 ans, cependant, l'horaire a été étendu et, puisque la population a utilisé régulièrement les services proposés, une troisième phase, avec des trajets plus tardifs, devrait encore s'y ajouter.

M. Patrice Jordan est préoccupé par une éventuelle augmentation des taux d'intérêts et demande quelle base d'intérêt a été utilisée pour calculer les frais qui incombent aux communes membres de Lausanne Région. Le syndic lui répond que celles-ci ne participent pas à la capitalisation, mais aux frais d'exploitation du projet.

L'amortissement relève des 3 communes initiatrices. La répartition du montant global est calculée en rapport à la masse fiscale des communes (points d'impôt, nombre d'habitants). Si elle diminue, il y a une diminution de la participation et, dans l'autre sens, au cas où la masse fiscale s'accroîtrait, une augmentation. Le syndic explique que les frais supplémentaires engendrés par la non-participation de deux communes, Jorat-Menthue et Poliez-Pittet, seront supportés eux aussi par les 3 communes initiatrices du projet. Dans le cas où Servion serait appelée à participer financièrement à d'autres infrastructures sportives régionales, les clauses pourraient être renégociées.

Passant au vote, le rapport de la commission des finances, ainsi que le rapport de la commission ad hoc et le préavis sont acceptés à l'unanimité.

## **6. Elections statutaires**

Le président, M. O. Bonvin, le vice-président, M. Philippe Chaubert, les scrutateurs, Mme Ruth Fasel et M. Serge Theintz et leurs suppléants, M. Carlos Alves et Mme Sylvie Gobet, sont réélus, par applaudissements, pour un an.

## **7. Communications de la Municipalité**

Le syndic passe la parole directement au municipal, M. Y. Boand, qui, en rapport avec l'ASIJ, explique que la municipalité de Servion, malgré l'approbation déjà obtenue du comité directeur, a retiré la demande de crédit de construction du Collège de Servion de l'ordre du jour de la prochaine séance afin de procéder à des études supplémentaires.

M. G. Cuttelod saisit l'occasion pour féliciter publiquement M. David Rodrigues Lopes qui a réussi ses examens finaux d'apprenti agent d'exploitation avec la brillante note globale de 4,9%, d'autant plus notoire que 50% des apprentis ont échoué. Il commente

que si cela ne lui a pas toujours été facile, M. D. Rodrigues s'est appliqué et, avec l'appui de MM. Raphaël Chapuis, Fabrice Ramoni et Thierry Weber de la voirie communale et de M. Carlos Alves, responsable des bâtiments, il a fait preuve d'une progression constante. En reconnaissance, le syndic lui présente une caisse à outils avec son contenu.

## 1. Propositions individuelles et divers

M. Jean Baumann demande à M. Y. Boand de commenter les chiffres cités dans la lettre de M. F. Gilliéron du group de réflexion CSSJ par rapport au plafond d'endettement qu'il fait passer de CHF 40 mio. à CHF 60 mio.

M. Y. Boand répond que le plan d'investissement de l'ASIJ se situe loin des chiffres relatés. Le syndic ajoute que les chiffres de M. F. Gilliéron sont fantaisistes, tout comme les CHF 24 mio. qu'il a cités pour la construction d'un collège unique à Mézières. Si, à Servion, le coût global de construction est estimé à CHF 3'200 par mètre carré, la presse locale cite un chiffre de CHF 3'500/m<sup>2</sup> mais la commune de Belmont a dépassé CHF 7'200/m<sup>2</sup>. De plus, en l'état actuel, le développement du collège de Carrouge reste très incertain.

M. Jean-Claude Chamorel remarque qu'en termes de communication, la presse a reproché un manque de transparence. Comme tous les autres voisins directement concernés, il aurait eu la possibilité, jusqu'au 30 mai, de faire opposition au projet, mais comment faire face à un projet d'une telle envergure ? Les gabarits donnent une image d'un village coupé en deux. Quelques questions techniques lui paraissent encore non résolus. Il aurait souhaité vivement que le budget d'investissement soit accompagné d'un budget d'entretien, un aspect souvent négligé, dit-il.

M. Olivier Auberson rebondit dans ce sens car il se souvient qu'à l'époque de la mise en place du plan directeur, l'architecte préconisait de ne pas construire de bâtiment à cet endroit, à considérer comme poumon vert du centre. Le syndic dit qu'au contraire, les plans prévoient un bâtiment encore plus grand et recommande de consulter le site web de la commune sous l'onglet « plan directeur communal ». C'est l'élément qui a permis d'acheter le terrain. Toutefois, afin de permettre à la municipalité de faire encore quelques analyses, elle a retiré le préavis.

En réponse à M. François Clot qui demande si le projet de Servion est mis en cause par les problèmes de Carrouge, M. Y. Boand répond par la négative. Les deux constructions sont totalement indépendantes, conçues surtout en fonction des besoins actuels des localités et dans le but de desservir les habitants de la région.

La séance est levée à 20h06.